



ARRETE LE :

26 février 2015

APPROUVE LE :

16 Décembre 2015

PIECE DU PLU
5.2.2



 Périmètre du PLUI

SERVITUDES LIEES AU PATRIMOINE ET AU PAYSAGE
 Servitude AC1 : Monuments Historiques
 Servitude AC2 :Site Classé d'Utah-Beach
 Servitude AC3 : Réserve Naturelle de Beauguillot

SERVITUDES AS1 LIEES A LA PROTECTION DES EAUX POTABLES
 Forages
 Périmètre de Protection immédiat
 Périmètre de Protection rapproché
 Périmètre de Protection éloigné

SERVITUDES LIEES AUX INFRASTRUCTURES ET AUX DEPLACEMENTS
 Servitude EL3 : Cours d'eau domaniaux
 Servitude EL9 : Sentier du littoral, segments définis de droit par les articles L160-6 à L160-8 du code de l'urbanisme (source : trait de côte DDTM50)
 Servitude EL9 : Sentier du littoral, segments définis par arrêté préfectoral
 Servitude EL11 : Autoroute
 Servitude T1 : Ligne SNCF
 Servitude T7 : servitude aéronautique à l'extérieur des zones de dégagement (applicable à l'ensemble du territoire)

